



enummo-siv\|t.esleirunq.www\|:zqbtfl

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le vendredi 12 avril 2024 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Monsieur Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Absent(s) ou excusé(s) : Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

Monsieur Michel DE RANCOURT est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire informe les conseillers du retrait des points de l'ordre du jour relatifs à la Bascul', à l'aire d'accueil de la bassine et au financement du bâtiment de la mairie et de ses annexes. Il demande aux élus d'ajouter les points suivants : voirie communale : modification du plan de financement, cabane d'alpage Fleureau : modification du plan de financement, réponse aux nouvelles propositions de cotisations à de organismes. Les conseillers approuvent.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 28 mars 2024.

Le procès-verbal du 28 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

A- ORDRE DU JOUR :

1°) Fongibilité des crédits

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle en fonction des besoins. Le Maire, lorsqu'il procède à des mouvements de crédits dans ce cadre, doit informer les membres du Conseil lors de la plus proche séance.

Les membres du conseil à l'unanimité, autorisent le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits de dépenses de personne dans la limité de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2°) Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la réception en Mairie de l'état 1259 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques, il y a lieu de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2024.

Considérant les recettes nécessaires au fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'évolution des bases d'imposition prévisionnelles et le produit issu de la majoration de la taxe d'habitation, le montant prévisionnel de la fiscalité directe locale s'élèverait à 33 329 € ;

Les membres du Conseil décident de ne pas faire évoluer les taux des taxes locales. Pour l'année 2024, comme en 2023, les taux sont les suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 31,74 %

Taxe foncière sur le non bâti : 30,66 %

Taxe d'habitation : 2,17 %

La délibération est votée à l'unanimité.

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.

3°) Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues des associations communales pour l'année 2024. Après discussion, les élus décident d'octroyer les subventions suivantes :

- Comité des fêtes de Prunières : 300,00 € ;
- Aventure musicale : 300,00 € pour le fonctionnement et 300,00 € sous réserve de la production des comptes et de la réalisation d'animations musicales sur la Commune dont la fête patronale ;
- Prunières Sport Loisirs : 300,00 € pour le fonctionnement et 400,00 € sous réserve de l'animation de la fête patronale ;
- ACCA Diane de Rambert : 300,00 € pour le fonctionnement, sous réserve de la production des comptes de trésorerie de l'association ;
- Au Ptit Four les Gourres : 300,00 € pour le fonctionnement et 300,00 € sous réserve de la réalisation de la fête des Gourres ;
- Sport Culture Fête Toupinoise : 300,00 € pour le fonctionnement, 600,00 € sous réserve de la réalisation des 5 marchés nocturnes estivaux. Madame Martine MARSEILLE, présidente de l'association ne participe pas au vote.
- ADMR Chorges La Bâtie-Neuve : 300,00 €, Monsieur Jacques BILLON-TYRARD, trésorier de l'association ne participe pas au vote.
- Club sportif et de loisirs de la gendarmerie de Gap : 300,00 € dans le cadre et sous réserve de la fête du miel ;
- Ski Club de Réallon : 300,00 € ;
- Agriavance : sous réserve de la réalisation de la foire agricole 2024 : 150,00 €

Les élus rejettent les demandes de subventions des associations suivantes :

- CSLG : subvention de fonctionnement
- Croix Rouge Gap
- Les Restaurants du cœur (relais Hautes-Alpes, Gap)
- Association pour adultes et jeunes handicapés 04
- MFR Ventavon
- Refuge One Love
- Ligue contre le cancer
- Association nationale de patients des sclérosés en plaques
- AMF Téléthon
- Solidarité Paysans
- Secours populaire français (Comité d'Embrun)
- Lycée professionnel Poutrain
- Euroscope
- Association de prévention routière.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4°) Budget primitif 2024 : Budget de la Commune

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint délégué aux finances présentent le budget 2024 du budget principal.

Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont :

Chapitre 011 : charges à caractère général 188 100 euros sont inscrits au budget 2024 contre 329 549 € budgétés en 2023 pour tenir compte du réalisé de 76 682 € pour ce chapitre.

Chapitre 012 : Les prévisions des charges de personnel augmentent de 35 % du fait de l'augmentation des contrats horaires en début d'année pour les postes administratifs, le passage à l'échelon supérieur pour l'employé technique. Ont également été pris en compte les heures supplémentaires réalisés du fait du recensement et du suivi des travaux de l'eau, l'octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée en janvier et l'augmentation des charges patronales du fait de l'augmentation du taux de cotisation. Il n'est pas prévu d'augmentation salariale en dehors de la réglementation ou d'évolution des effectifs. Ce chapitre enregistre également les éventuels frais pour la formation du personnel et l'éventuel besoin de remplacement des agents s'ils devaient être indisponibles en cas de maladie par exemple.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion : ce chapitre enregistre la plus forte augmentation car il intègre les frais de regroupement pédagogique intercommunal Chorges-Prunières pour la participation aux frais de scolarité et de

restauration des enfants de Prunières à l'école de Chorges à hauteur de 30 500 €. Ces frais étaient antérieurement comptabilisés sur un autre chapitre. De plus une prévision que le budget principal vienne en appui au budget de l'eau est inscrite pour 79 667 €. Les autres postes de ce chapitre sont relativement stables.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 148 038 €. Ce chapitre prend en compte le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) suite à la réforme de 2009 de 95 282 €, le fonds de péréquation intercommunale et communale issu de la loi de finances pour 2012 et le reversement des avances de fiscalité à l'Etat pour 39 864 €.

Les dotations aux amortissements sont stables, cependant, des provisions pour risques contentieux, frais de relogement des locataires de la mairie et utilisation par les agents du crédit de leur compte épargne-temps sont inscrits pour 50 000 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'excédent reporté des années antérieures s'élève à 923 128,50 €. Les produits de service s'élèvent à 6 000 euros, ils concernent les coupes de bois, les ventes de concessions de terrains du cimetière ou d'urnes au colombarium, la redevance d'Orange pour les artères de télécommunications qui traversent la commune, etc.

Le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes inscrit le produit des taxes locales et de la taxe pylone ainsi que le montant des attributions compensatrices perçues de la Communauté de communes soit un total de 217 964 €.

Au chapitre 74, les dotations perçues par la commune sont inscrites pour 101 940 €. 40 000 € de recettes au titre des locations d'appartement, des baux communaux et du camping Le Nautic sont inscrits au budget.

Pour la section Investissement, le budget a été établi par opération. Les principales dépenses sont :

- L'acquisition de matériels techniques et administratifs pour 10 302,40 €.
 - Voirie communale : 53 000 € TTC pour les travaux de réfection qui vont concerner les voies communales de Pré Lafont, de Font-Vieille, du Pomeyret et l'acquisition de barrières de sécurité et de panneaux de voirie. La subvention départementale de 5 000 € pour les travaux de voirie 2023 sera intégrée cette année.
 - L'opération d'adressage est terminée. Une dépense relative à quelques panneaux de désignation des voies ou de numérotation à éventuellement remplacer est inscrite pour 500 euros.
 - Afin de finaliser l'opération « rénovation de la salle des fêtes », des dépenses d'insonorisation et l'achat de défibrillateurs sont prévus. La subvention régionale et de l'Etat au titre de la DETR sont à percevoir.
 - Une opération concernant le cimetière est prévue pour un montant de 24 429,12 euros afin de financer d'éventuels travaux et pour réparer les malfaçons du mur.
 - Des bancs pourraient être installés au niveau du belvédère de la Clouisse. Il reste à percevoir le solde de la subvention de 35 494 €.
 - L'enfouissement des réseaux secs au Serre en coordination avec les travaux du réseau d'eau n'ayant pas été réalisé, est reconduit pour 113 500 euros.
 - Embellissement /Aménagement du village : suite au travail du bureau d'études, le coût de l'opération relatif à l'aménagement de l'aire d'accueil de la « Bassine » et du cheminement piétonnier est évalué à 177 640 €.
- La commune a d'ores et déjà obtenu les attributions de subvention de l'Etat (47 119 euros) et la Région (41 500 euros). Une demande de financement sera faite au Département pour la part concernant la voirie et la sécurité routière.
- Rénovation de la Bascul', seules les études du bureau d'études et de maîtrise d'œuvre sont inscrites au budget pour un montant de 66 800 € ;
 - Opération « rénovation du bâtiment de la mairie et des appartements » : 670 000 € de dépenses sont prévus pour ce projet. 250 944 € de subvention sont actées. Un emprunt de 300 000 € est inscrit dans l'attente d'une réponse du Département.
 - « Rénovation/extension cabane d'alpage Fleureau » : suite à l'étude du cabinet d'architecte, le coût de l'opération s'élèverait à 185 000 €. La Commune a candidaté à l'appel à projet de la Région. Dans l'attente de la réponse des financeurs, un emprunt de 30 000 € est inscrit sur cette opération.
 - Une nouvelle opération relative à l'aménagement de l'ancienne cour d'école est créée avec une enveloppe prévisionnelle de 75 600 € de dépenses.
 - Une opération PLU dotée de 50 000 € est également créée afin d'initier la révision du PLU dans le cadre des travaux du schéma de cohérence territoriale menée par la Communauté de communes (SCOT).
 - L'éventuel aménagement du talus en contrebas de la voie d'accès de la Mairie est inscrit pour 21 000 € ainsi que diverses acquisitions pour le préau, la salle Saint Michel et la salle de réunion de la Mairie pour 5 200 €.
 - Défense incendie : l'opération qui concerne l'installation de bornes incendies aux Gourres, au Serre et aux Saignas dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eau suit son cours. Le montant des travaux pour 2024 s'élève à 12 500 euros.

En dehors des subventions et emprunts susmentionnés, en recettes d'investissement, l'excédent des années antérieures est comptabilisé pour 67 034,32 €. Sont également prévues en recettes le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) des travaux de l'année 2023, les taxes d'aménagement et un virement de la section de fonctionnement de 600 000 €.

Pierre DOUSSOT explique que ce virement n'a à ce jour jamais été réalisé mais qu'il peut l'être en fonction de la réalisation des projets. La section de fonctionnement vient également abonder l'investissement de 29 104,70 € suite à l'affectation des résultats de l'année 2023.

Le budget 2024 de la commune est équilibré en fonctionnement et en investissement, et se résume de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	1 289 032,60 €	1 289 032,60 €
Total investissement	1 478 084,55 €	1 478 084,55 €
TOTAL	2 767 117,15 €	2 767 117,15 €

La délibération est votée à l'unanimité.

5°) Budget primitif 2024 : Budget de l'eau

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint délégué aux finances présente les prévisions de l'année 2024 pour le budget de l'eau.

Comme pour le budget principal, le budget de l'eau est présenté par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section d'exploitation. Les principales dépenses d'investissement concernent :

- le remboursement de l'emprunt court terme pour 200 000 € et celui du capital de l'emprunt long terme.
- Les travaux de l'opération de rénovation du réseau d'eau potable devraient se terminer cette année : 558 584 € de travaux sont prévus. Pierre Doussot rappelle que ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'eau (193 255 €), l'Etat (222 000 €) et le Département (64 418 €).
- L'opération « réseau d'eau courant » est doté de 77 566 € pour pallier les éventuelles dépenses non concernées par l'opération de rénovation, telles que fuites, pannes, remplacement de compteurs, etc.

En recettes d'investissement, le budget de l'eau bénéficie du report d'exécution des années antérieures pour un montant de 349 167 €. L'année dernière ce report était de 632 554 €. De plus, suite à l'affectation des résultats, 116 916 € de la section de fonctionnement viennent alimenter cette section. Un emprunt de 100 000 € est également inscrit pour pallier le délai de versement du FCTVA des travaux de l'année 2024.

La section de fonctionnement se résume de la manière suivante :

Concernant les recettes, l'excédent reporté des années antérieures s'élève à 43 147 €.

Le budget de l'eau ne fonctionne qu'avec les seules recettes de la vente d'eau qui sont estimées en 2024 à 35 000 euros. Une réflexion sur l'actualisation du règlement de l'eau ainsi que sur le prix facturé sera nécessaire pour accroître les fonds propres pour rembourser les emprunts et dégager des marges de fonds propres. La section d'exploitation ne permet pas cette année d'inscrire un virement à la section d'investissement et les dépenses de fonctionnement ont toutes été revues à la baisse cette année. Il est prévu une augmentation des factures d'eau pour abonder le budget impacté par la grosse opération de rénovation du réseau d'eau.

Le budget primitif 2024 du budget de l'eau s'établit comme suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	127 810,60 €	127 810,60 €
Total investissement	869 713,54 €	869 713,54 €
TOTAL	997 524,14 €	997 524,14 €

La délibération est votée à l'unanimité.

6°) Voirie communale 2024 : modification du plan de financement

Monsieur le Maire informe que suite au dernier conseil, la commune a reçu un devis de travaux moins cher que le prévisionnel pour la voie de Font-Vieille. Il convient de modifier le plan de financement des travaux pour solliciter l'aide financière du Département.

Les élus approuvent à l'unanimité.

7°) Cabane d'alpage Fleureau : modification du plan de financement

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont arrêté le plan de financement des travaux de la cabane d'alpage Fleureau pour un montant de 152 095,14 € HT et une aide de la Région à 100 % dans le cadre de l'appel à projet aux équipements pastoraux collectifs. Par mail reçu ce jour, la Région demande à la Commune de revoir le plan de financement pour inscrire une aide régionale au taux de 75 % et non plus de 100 %. Les services instructeurs de la Région demandent également les devis correspondants au plan de financement en plus de l'avant-projet définitif qui leur a été transmis. La Commune a sollicité le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) pour avancer sur ce point.

Après discussions, les élus approuvent un nouveau plan de financement avec 100 % d'aides financières : 75 % de la Région et 25 % du Département.

La délibération est votée à l'unanimité.

8°) Cotisations aux organismes

Monsieur le Maire informe que deux propositions d'adhésion lui ont été transmises : l'une de l'association des maires ruraux de France -Hautes-Alpes et l'autre de l'association nationale des élus des littoraux. Le conseil valide l'adhésion à l'association des maires ruraux de France -Hautes-Alpes et rejette celle des élus des littoraux.

La délibération est votée à l'unanimité.

B - INFORMATIONS DIVERSES :

⇒ Décisions du Maire :

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'assemblée : renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'agence d'information sur le logement des Hautes-Alpes (ADIL 05) et renouvellement de l'adhésion de la Commune au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hautes-Alpes (CAUE 05).

C – TOUR DE TABLE DES ELUS :

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD annonce que les travaux de la fibre au quartier des Vignes vont reprendre à compter du 22 avril prochain.

Il ajoute que les travaux de rénovation du réseau de l'eau au quartier du Serre sont terminés.

Madame Annie SOLDADO et Monsieur Robert FRAYSSINES lui font part de la nécessité d'installer une glissière de sécurité au niveau du pont.

Une réunion de chantier sur les travaux de l'eau aura lieu le mercredi 17 avril au cours de laquelle il émettra certaines réserves. Il souhaite également que l'échelle dans le réservoir de Chamarande soit installée rapidement.

⇒ Monsieur Robert FRAYSSINES a constaté la présence de nombreux arbres morts dans le talus au-dessus du garage technique qui peuvent présenter des risques de chute. Un courrier sera adressé au propriétaire.

⇒ Monsieur Pierre DOUSSOT rapporte avoir assisté à la Commission économique de la Communauté de communes au cours de laquelle des projets de nature industriels sur le territoire haut-alpin ont été présentés.

La séance est levée à 22 h 28.

Prunières, le 16 avril 2024

Le Secrétaire de séance
Michel DE RANCOURT



Le Maire
Jean-Luc VERRIER

